

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01645

Numéro SIREN : 802 393 405

Nom ou dénomination : 4-RACE

Ce dépôt a été enregistré le 23/02/2023 sous le numéro de dépôt 5316



Société d'Expertise Comptable d'Organisation et de Gestion

SARL au capital de 1.008.198 €
Inscrite au tableau de l'ordre de LILLE

SAS 4-RACE

240 rue d'Armentières et 113 ru

59280 BOIS GRENIER

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/04/2021 au 31/03/2022

Autres Cabinets :

12 Place de l'Yser - 59140 DUNKERQUE
Tél : 03.28.58.08.18

31 Rue des Soupirants - 62100 CALAIS
Tél : 03.21.46.07.46 - Fax : 03.21.96.90.46

348 Avenue de ST-Omer - 62160 ARDRES
Tél : 03.21.35.44.48 - Fax : 03.21.36.73.70

CABINET DE

6 rue de l'Hotel de Ville - 59380 BERGUES
Tél : 03.28.62.24.42 / 03.28.62.24.43

Exemplaire : Banque

Sommaire

Etats de Synthèse	2
Bilan Actif	3
Bilan Passif	4
Compte de Résultat 1/2	8
Compte de Résultat 2/2	9
Liasse Fiscale	17
Annexes	45

Etats de Synthèse

SAS 4-RACE

Bilan Actif

		31/03/2022		31/03/2021	
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	7 249	5 557	1 692	498
	Autres immobilisations corporelles	263 472	142 914	120 558	64 407
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières	7 461		7 461	2 804
	TOTAL (II)	278 182	148 471	129 711	67 709
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	18 712		18 712	22 524
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	461		461	
	Avances et Acomptes versés sur commandes	787		787	
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	125 749		125 749	103 967
	Autres créances	46 019		46 019	62 469
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	128 942		128 942	92 177
	Charges constatées d'avance	12 014		12 014	68 387
	TOTAL (III)	332 685		332 685	349 523
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		610 867	148 471	462 396	417 232
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				7 461	2 804
(3) dont créances à plus d'un an					

Désignation de l'entreprise : SAS 4-RACE			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12				
Adresse de l'entreprise : 240 rue d'Armentières et 113 ru			Durée de l'exercice précédent * 12				
Numéro SIRET * 8 0 2 3 9 3 4 0 5 0 0 0 2 1			Néant ☐ *				
			Exercice N, clos le : 31/03/2022				
			N-1 : 31/03/2021				
			Brut ₁				
			Amortissements, provisions ₂				
			Net ₃				
			Net ₄				
Capital souscrit non appelé (I)			AA				
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CO			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AII	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AI	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	5 557	1 692	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	142 914	120 558	
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
			Autres participations	CU	CV		
			Créances rattachées à des participations	BB	BC		
			Autres titres immobilisés	BD	BE		
			Prêts	BF	BG		
			Autres immobilisations financières *	BI	BL	7 461	2 804
TOTAL (II)		BJ	BK	278 182	148 471	129 711	67 709
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BI	BM	18 712	18 712	22 524
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU	461	461	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	787	787	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	125 749	125 749	103 967
		Autres créances (3)	BZ	CA	46 019	46 019	62 469
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
Disponibilités	CF		CG	128 942	128 942	92 177	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *		CH	CI	12 014	12 014	68 387
	TOTAL (III)	CJ	CK	332 685	332 685	349 523	
	Frais d'émission d'emprunt à étaier (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	610 867	148 471	462 396	417 232
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	7 461	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :			Créances :	

2 BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2022

Désignation de l'entreprise <u>SAS 4-RACE</u>		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 10 000)	DA	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	144 971	155 309
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	94 214	89 662
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	250 185
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
		DO		
	TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
		DR		
	TOTAL (III)			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	971	610
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	27 775	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	99 287	25 329
	Dettes fiscales et sociales	DY	32 158	27 148
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		575
Compte regul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	52 022	107 600
	TOTAL (IV)	EC	212 212	161 261
	Ecarts de conversion passif *	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	462 396	417 232
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	184 437	161 261
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS 4-RACE										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
								Consecutives a une reevaluation pratique au cours de l'exercice ou resultant d'une mise en equivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	I,9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Com- posants	M2		KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Com- posants	M3		KS	10 288	KT		KU	3 624
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	19 663	KW		KX	4 567
		Matériel de transport *				KY	142 405	KZ		LA	92 695
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	3 056	LC		LD	1 826
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	175 412	LO		LP	102 712	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U		8V		8W	14 143
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1I	2 804	1U		1V	4 657		
TOTAL IV				1Q	2 804	1R		1S	18 800		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				OG	178 216	OH		OJ	121 512		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reevaluation legale * ou evaluation par mise en equivalence		
				par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en equivalence						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CO		DO		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW		IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agenets et am. des constructions	IS		MG		MII		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	6 662	MK	7 249	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers	IU		MM		MN	24 231	MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	235 101	MR	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	741	MT	4 141	MU	
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
TOTAL III		IY		NG	7 403	NH	270 721	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		M7		OW	
	Autres participations		IO		OX	14 143	OY		OZ	
	Autres titres immobilisés		1I		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		12		2E		2F	7 461	2G	
	TOTAL IV		I3		NJ	14 143	NK	7 461	2H	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4		OK	21 546	OL	278 182	OM		

Désignation de l'entreprise : SAS 4-RACE										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH			
TOTAL I		RK		RM		RN		RO			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	11 229	QA	990	QB	6 662	QC	5 557		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	10 070	QE	3 976	QF		QG	14 046		
	Matériel de transport	QH	89 068	QI	36 557	QJ		QK	125 625		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	3 149	QM	834	QN	741	QO	3 243		
corporelles	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL II	QU	113 516	QV	42 357	QW	7 403	QX	148 471		
TOTAL GENERAL (I + II)		ON	113 516	OP	42 357	OQ	7 403	OR	148 471		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales. agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales. agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL				NM				NO	
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non vendu (NP + NQ - NR)		NW	Total général non vendu (NS + NT - NU)			NY	Total général non vendu (NW - NY)			NZ	
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		6J	6K	6L	6M
		6N	6O	6P	6Q
		6R	6S	6T	6U
	Sur stocks et en cours	6V	6W	6X	6Y
	Sur comptes clients	6Z	7A	7B	7C
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	7D	7E	7F	7G
	TOTAL III	7H	7I	7J	7K
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7L	7M	7N	7O
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF	UG	UH	
	UI	UJ	UK	UL	
	UM	UN	UO	UP	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 4-RACE										Neant ☐ *		
CADRE A			ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières			UT	7 461	UV	7 461	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA								
	Autres créances clients			UX	125 749		125 749					
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)			ZI								
	Personnel et comptes rattachés			UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	199		199					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	37 729		37 729					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers		VP								
	Groupe et associés (2)			VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	8 091		8 091					
	Charges constatées d'avance			VS	12 014		12 014					
	TOTAUX			VT	191 243	VU	191 243	VW				
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice			VD							
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE							
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF								
CADRE B			ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus d'1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	99 287		99 287						
Personnel et comptes rattachés			8C	20 159		20 159						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	5 589		5 589						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	5 856		5 856						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	554		554						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	971		971						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L	52 022		52 022						
TOTAUX			VY	184 437	VZ	184 437						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques			VL	971
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.					

Désignation de l'entreprise : SAS 4-RACE						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31032022	
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	94 214	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)						WD		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)						WE		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option						WF		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WG		
	Amendes et pénalités						RA		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						RB		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						RI	7 839	
	Quote-part des bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE						WL		
	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI						L7		
Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						18		
	- imposées au taux de 0 %						ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						WN		
	- Plus-values nettes à court terme						WO		
	- Plus-values soumises au régime des fusions						WR		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						WQ		
	Reintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*						Y1		
	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)						SU		
	Zones d'entreprises* (activité exonérée)						SW		
	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro						M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y3			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3			
TOTAL I						WR	102 191		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WS			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WT			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme						WU		
	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV		
	- imposées au taux de 0 %						WH		
	- imposées au taux de 19 %						WP		
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW		
	- imputées sur les déficits antérieurs						XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales *						XA		
	Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						2A		
Mesures d'incitation	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du C.G.I.)						ZX		
	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						ZY		
	Majoration d'amortissement *						XD		
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)						K9		
	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)						K3		
	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)						PA		
	Zone franche urbaine-TIF (art. 44 octies)						OV		
	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)						IF		
	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quaterdecies)						XC		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)						PP		
Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)						PC			
Entreprises nouvelles 44 sexies						L2			
Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)						L5			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS			
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)						X9		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)						YA		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)						YB		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)						YC		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)						YD		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies E)						YE		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)						YF		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)						YG		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies H)						YH		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies I)						YI		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies J)						YJ			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies K)						YK			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies L)						YL			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies M)						YM			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies N)						YN			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies O)						YO			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies P)						YP			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies Q)						YQ			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies R)						YR			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies S)						YS			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies T)						YT			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies U)						YU			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies V)						YV			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies W)						YW			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies X)						YX			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies Y)						YY			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies Z)						YZ			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AA)						ZA			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AB)						ZB			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AC)						ZC			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AD)						ZD			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AE)						ZE			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AF)						ZF			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AG)						ZG			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AH)						ZH			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AI)						ZI			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AJ)						ZJ			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AK)						ZK			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AL)						ZL			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AM)						ZM			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AN)						ZN			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AO)						ZO			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AP)						ZA			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AQ)						ZB			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AR)						ZC			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AS)						ZD			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AT)						ZE			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AU)						ZF			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AV)						ZG			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AW)						ZH			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AX)						ZI			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AY)						ZJ			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies AZ)						ZK			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BA)						ZL			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BB)						ZM			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BC)						ZN			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BD)						ZO			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BE)						ZA			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BF)						ZB			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BG)						ZC			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BH)						ZD			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BI)						ZE			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BJ)						ZF			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BK)						ZG			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BL)						ZH			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BM)						ZI			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BN)						ZJ			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BO)						ZK			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BP)						ZL			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BQ)						ZM			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BR)						ZN			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BS)						ZO			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BT)						ZA			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BU)						ZB			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BV)						ZC			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BW)						ZD			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BX)						ZE			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BY)						ZF			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies BZ)						ZG			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CA)						ZH			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CB)						ZI			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CC)						ZJ			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CD)						ZK			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CE)						ZL			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CF)						ZM			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CG)						ZN			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CH)						ZO			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CI)						ZA			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CJ)						ZB			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CK)						ZC			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CL)						ZD			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CM)						ZE			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CN)						ZF			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CO)						ZG			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CP)						ZH			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CQ)						ZI			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CR)						ZJ			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CS)						ZK			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CT)						ZL			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CU)						ZM			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CV)						ZN			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CW)						ZO			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CX)						ZA			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CY)						ZB			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies CZ)						ZC			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DA)						ZD			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DB)						ZE			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DC)						ZF			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DD)						ZG			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DE)						ZH			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DF)						ZI			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DG)						ZJ			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DH)						ZK			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DI)						ZL			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DJ)						ZM			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DK)						ZN			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DL)						ZO			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DM)						ZA			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DN)						ZB			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DO)						ZC			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DP)						ZD			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DQ)						ZE			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DR)						ZF			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DS)						ZG			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DT)						ZH			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DU)						ZI			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DV)						ZJ			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DW)						ZK			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DX)						ZL			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DY)						ZM			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies DZ)						ZN			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EA)						ZO			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EB)						ZA			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EC)						ZB			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies ED)						ZC			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EE)						ZD			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EF)						ZE			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EG)						ZF			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EH)						ZG			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EI)						ZH			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EJ)						ZI			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EK)						ZJ			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EL)						ZK			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EM)						ZL			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EN)						ZM			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EO)						ZN			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EP)						ZO			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EQ)						ZA			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies ER)						ZB			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies ES)						ZC			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies ET)						ZD			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EU)						ZE			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EV)						ZF			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EW)						ZG			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EX)						ZH			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EY)						ZI			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies EZ)						ZJ			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FA)						ZK			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FB)						ZL			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FC)						ZM			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FD)						ZN			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FE)						ZO			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FF)						ZA			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FG)						ZB			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FH)						ZC			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FI)						ZD			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FJ)						ZE			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FK)						ZF			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FL)						ZG			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FM)						ZH			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FN)						ZI			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FO)						ZJ			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FP)						ZK			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FQ)						ZL			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FR)						ZM			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FS)						ZN			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FT)						ZO			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FU)						ZA			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FV)						ZB			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FW)						ZC			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FX)						ZD			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FY)						ZE			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies FZ)						ZF			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GA)						ZG			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GB)						ZH			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GC)						ZI			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GD)						ZJ			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GE)						ZK			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GF)						ZL			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GG)						ZM			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GH)						ZN			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GI)						ZO			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GJ)						ZA			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GK)						ZB			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GL)						ZC			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GM)						ZD			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GN)						ZE			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GO)						ZF			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GP)						ZG			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GQ)						ZH			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GR)						ZI			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GS)						ZJ			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GT)						ZK			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GU)						ZL			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GV)						ZM			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GW)						ZN			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GX)						ZO			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GY)						ZA			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies GZ)						ZB			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HA)						ZC			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HB)						ZD			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HC)						ZE			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HD)						ZF			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HE)						ZG			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HF)						ZH			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HG)						ZI			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HH)						ZJ			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HI)						ZK			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HJ)						ZL			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HK)						ZM			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HL)						ZN			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HM)						ZO			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HN)						ZA			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HO)						ZB			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HP)						ZC			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HQ)						ZD			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HR)						ZE			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HS)						ZF			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HT)						ZG			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HU)						ZH			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HV)						ZI			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HW)						ZJ			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HX)						ZK			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HY)						ZL			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies HZ)						ZM			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies IA)						ZN			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies IB)						ZO			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies IC)						ZA			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies ID)						ZB			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies IE)						ZC			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies IF)						ZD			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies IG)						ZE			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies IH)						ZF			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies II)						ZG			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies II)						ZH			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies II)						ZI			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies II)						ZJ			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies II)						ZK			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies II)						ZL			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies II)						ZM			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies II)						ZN			
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies II)						ZO			

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2022

Désignation de l'entreprise SAS 4-RACE		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	4 260	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2022

Désignation de l'entreprise : SAS 4-RACE										Néant ☐ *	
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		AFFECTATIONS (II)	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	89 662		Dividendes	ZE	100 000				
	Prélèvements sur les réserves	0E	10 338		Autres répartitions	ZF					
					Report à nouveau	ZG					
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZH	100 000				
TOTAL I							TOTAL II				
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N : Exercice N-1 :											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACTIFS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance						YT	585 887	186 179		
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	29 250	XQ	29 276	21 000		
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	9 553	6 416		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	26 077	22 350		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	650 793	235 946		
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	1 394	1 407		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	996	678		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	2 390	2 085		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	156 345			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	111 950			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2021) *						OB	81 748			
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%	%	
	- Numéro de centre de gestion agréé *				XP		- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0				ZR
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH				
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS 4-RACE						Néant ☐	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)	
⑦	⑧	⑨	19%	15% ou 12,80%	0%	⑩	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	-				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 F du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS 4-RACE		Néant ☐			
A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine	Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de :	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
	N - 8				
	N - 9				
	TOTAL 2				
B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
☐ Plus-values de fusion d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)		☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)			
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS 4-RACE**

Néant ☐ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②.	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme			
subies au			
cours des			
dix exercices			
antérieurs			
(montants			
restant à			
déduire à la			
clôture du			
dernier			
exercice)			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ - ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	A 19 %, ou a 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme					
subies au					
cours des					
dix exercices					
antérieurs					
(montants					
restant à					
déduire à la					
clôture du					
dernier					
exercice)					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

DGFIP N° 2059-D 2022

Désignation de l'entreprise : SAS 4-RACE					Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4	5	6	7	8	9
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2059-E 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 4-RACE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01042021		et clos le : 31032022	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 127 795	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	6 639	
TOTAL 1	OX	1 134 434	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	7	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	24 981	
Subventions d'exploitation reçues	OF	25 568	
Variation positive des stocks	OD	19 173	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	69 729	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	868 430	
Variation négative des stocks	OQ	22 524	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	28 513	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	6 198	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	925 665	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	278 499
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	278 499
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	1 134 434	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	5	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY		GZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		HR	

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.T.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/2 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/03/2022

N° SIRET 80239340500021

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 4-RACE

ADRESSE (voie) 240 rue d'Armentières et 113 ru

CODE POSTAL 59280

VILLE

BOIS GRENIER

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	1 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique COHIDON Prénom(s) Amaury
 Nom marital % de détention 10,00 Nb de parts ou actions 100
 Naissance : Date 01031987 N° département 78 Commune VERSAILLES Pays FRANCE
 Adresse : N° 77 Voie rue Saint Martin
 Code postal 99750 Commune TOURNAI Pays BELGIQUE

Titre (2) Nom patronymique FICHELE Prénom(s) Kévin
 Nom marital % de détention 10,00 Nb de parts ou actions 100
 Naissance : Date 23121990 N° département 62 Commune BEUVRY Pays FRANCE
 Adresse : N° 291 Voie rue des Busnes
 Code postal 62920 Commune GONNEHEM Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crités en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.T.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

2/2 (1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/03/2022

N° SIRET 80239340500021

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 4-RACE

ADRESSE (voie) 240 rue d'Armentières et 113 ru

CODE POSTAL 59280

VILLE BOIS GRENIER

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 1 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique PETITPAS Prénom(s) Julien

Nom marital % de détention 80,00 Nb de parts ou actions 800

Naissance : Date 29/11/1985 N° département 62 Commune BEUVRY Pays FRANCE

Adresse : N° 1 Voie ruelle du bois Fieretz

Code postal 62840 Commune FLEURBAIX Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

1/0 (1)

Neant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/03/2022

N° SIRET 80239340500021

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 4-RACE

ADRESSE (voie) 240 rue d'Armentières et 113 ru

CODE POSTAL 59280 VILLE BOIS GRENIER

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
		Pays	

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
		Pays	

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
		Pays	

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
		Pays	

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
		Pays	

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
		Pays	

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
		Pays	

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprime, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Annexes



Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **462 396** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 218 792** euros et un total **charges** de **1 124 578** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **94 214** euros.

L'exercice considéré débute le **01/04/2021** et finit le **31/03/2022**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Faits caractéristiques de l'exercice :

Par une décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 19 novembre 2021, la société 4-Race a décidé la dissolution sans liquidation de la SAS les voituriers filiale à 100%.

La date d'effet de l'opération est au 31/12/2021.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Règles et Méthodes Comptables

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.



Annexe des comptes clos en 2022

COVID-19

Annexe des comptes clos sur l'année 2022

Impact du covid-19 dans les comptes clos au **31/03/2022**.

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entité. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'évènement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'évènement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillées en tenant comptes des interactions et incidences de l'évènement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets ; Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'évènement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Compte de résultat

La société a bénéficié du fonds de solidarité pour les mois d'avril et juin 2021 pour un montant de 22.568 euros.

Elle a également perçu une aide aux loyers de 3.000 euros.

SAS 4-RACE

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes au 31/03/2022
		Augmentations Réévaluations Acquisitions	Diminutions Virt p.à p. Cessions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
sur sol d'autrui				
instal. agencé aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels	10 288	3 624	6 662	7 249
Instal., agencement, aménagement divers	19 663	4 567		24 231
Matériel de transport	142 405	92 695		235 101
Matériel de bureau, mobilier	3 056	1 826	741	4 141
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	175 412	102 712	7 403	270 721
FINANCIERES				
Participations évaluées en équivalence				
Autres participations		14 143	14 143	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	2 804	4 657		7 461
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 804	18 800	14 143	7 461
TOTAL	178 216	121 512	21 546	278 182



Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/03/2022
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels	11 229	990	6 662	5 557
Autres instal., agencement, aménagement divers	10 070	3 976		14 046
Matériel de transport	89 068	36 557		125 625
Matériel de bureau, mobilier	3 149	834	741	3 243
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	113 516	42 357	7 403	148 471
TOTAL	113 516	42 357	7 403	148 471

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations		Amort. fiscal exceptionnel	Reprises		Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et au	Mode dégressif		Différentiel de durée et au	Mode dégressif	
Frais d'établissement et de développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL IMMOB INCORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal, agencement, aménag.						
Instal. technique matériel outillage industriels						
Instal générales Agencet aménagt divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique, mobilier						
Emballages récupérables, divers						
TOTAL IMMOB CORPORELLES						
Frais d'acquisition de titres de participation						
TOTAL						
TOTAL GENERAL NON VENTILE						



SAS 4-RACE

Créances et Dettes

		31/03/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	7 461	7 461	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	125 749	125 749	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	199	199	
	Taxes sur la valeur ajoutée	37 729	37 729	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	8 091	8 091	
	Charges constatées d'avances	12 014	12 014	
	TOTAL DES CREANCES	191 243	191 243	

(1) Prêts accordés en cours d'exercice

(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

		31/03/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	99 287	99 287		
	Personnel et comptes rattachés	20 159	20 159		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 589	5 589		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	5 856	5 856		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	554	554		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	971	971		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	52 022	52 022		
	TOTAL DES DETTES	184 437	184 437		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques) 971



Produits à recevoir (avec détail)

	31/03/2022	31/03/2021	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	39 741	26 642	13 100	49,17
Autres créances	288	45 359	(45 070)	-99,36
TOTAL	40 030	72 001	(31 971)	-44,40

Charges à payer (avec détail)

	31/03/2022	31/03/2021	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 804	4 141	26 663	643,8
Dettes fiscales et sociales	21 220	7 100	14 121	198,8
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	52 024	11 241	40 783	362,8



Charges constatées d'avance (avec détail)

	31/03/2022	31/03/2021	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	12 014	68 387	(56 374)	-82,43
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	12 014	68 387	(56 374)	-82,43



Produits constatés d'avance (avec détail)

	31/03/2022	31/03/2021	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION	52 022	107 600	(55 578)	-51,65
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL	52 022	107 600	(55 578)	-51,65

Capital social

ACTIONS / PARTS SOCIALES

	31/03/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
Du capital social début exercice		1 000,00	10,0000	10 000,00
Emises pendant l'exercice				
Remboursées pendant l'exercice				
Du capital social fin d'exercice		1 000,00	10,0000	10 000,00



4-RACE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 10 000 €

Siège social : 240 rue d'Armentières

59280 BOIS GRENIER

802 393 405 RCS Lille Métropole

PROCURATION

Je soussigné Julien **Petitpas**, demeurant 1 rue du bois Fieretz, 62840 FLEURBAIX, Président de la société **4-RACE** ,

Donne par les présentes pouvoir à

- **le cabinet FIDAC - BJM CONSULTING sis à BERGUES (59380), 6 rue de l'Hôtel de Ville,**

De pour moi et en mon nom faire au Tribunal de commerce de Lille Métropole tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations au Registre du commerce et des sociétés concernant ladite société, ainsi que toute déclaration au Registre des bénéficiaires effectifs,

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

Fait à Bois Grenier

Le 11 janvier 2023

Julien **Petitpas**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JP', written over a horizontal line.

4-RACE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 10 000 €

Siège social : 240 rue d'Armentières

59280 BOIS GRENIER

802 393 405 RCS Lille Métropole

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE EN
DATE DU 30 SEPTEMBRE 2022

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2022, s'élevant à 94 213,83 €, de la manière suivante :

- Un résultat de	94 213.83 €
- Des réserves disponibles d'un montant de	144 970.80 €
- sur lesquelles est prélevé un montant de	5 786.17 €
- Soit un bénéfice distribuable de	100 000.00 €
- Une somme de	100 000.00 €

à la distribution de dividende, soit par action,

un montant de 100.00 €

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 100,00 €.

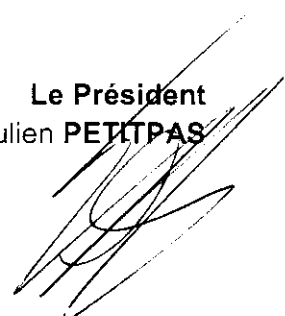
Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %	Rappel des dividendes versés hors AGO annuelle	Rappel du montant par titre versé hors AGO annuelle
31/03/2021	100 000.00	100.00	100 000.00	0.00	0.00	0.00
31/03/2020	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
31/03/2019	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Le Président
Julien PETITPAS



Liasse Fiscale